PROVINCE OF MANITOBA

Hon. Sir George-É. Cartier in the absence of Sir John A. Macdonald, moved that the House should go into Committee on the Bill intituled: "An Act to amend and continue the Act, 32 and 33 Victoria, chapter 3, and to establish and provide for the Government of the Province of Manitoba".

Mr. Mackenzie said, before the Speaker left the chair, he would like to make a few remarks. For the manner in which some hon, gentlemen had treated the subject it would seem to be with them, as with the hon. member for St. John, mere matter of indifference as to the kind of work to be performed in that somewhat remote dependency. He looked upon it in a very different light. He looked upon it as an undertaking of vast political importance to the future of the country. He looked upon it as a question essential to the continuance of their existence as a British Independent power on the continent. He considered that without that Territory it would be impossible to maintain their present political relations, and a change in political relations, which that House and the county would be adverse to, would be the inevitable consequence of any departure from the policy long held by Canada of acquiring that Territory for the Dominion. He was aware that that was not the opinion of some of the hon, gentlemen who were now charged with the administration of affairs. He was aware that some of those gentlemen denounced the acquisition of that country, and the colonization of that vast territory, as an outrage to other portions of the Dominion. There were not wanting in the administration of the day, gentlemen who treated the whole question with ridicule when first brought up in the House. In the discussion of this subject he entreated and desired every hon. member of the House to treat it in a truly national spirit. He had been gratified in looking over the reports of the former discussion on that important question to find that it has been approached in that spirit. In the report of the Hon. Mr. Cauchon's Commissioner on Crown Lands in a former Government (1857), he found remarks so exceedingly apposite that he could not refrain giving the House the benefit of them. Hon. Mr. Cauchon said: "It would be very desirable therefore, and quite practicable if the British Government would consent to annex the Indian Territories, extending to the Pacific and Vancouver's Island, to Canada to establish during summer a monthly communication across the continent. It is of incalculable importance that these measures should be most forcibly pressed upon the Imperial Government at the present juncture; for on this solution depends the question of whether this

PROVINCE DU MANITOBA

L'honorable sir George-É. Cartier, en l'absence de sir John A. Macdonald propose que la Chambre se forme en Comité pour l'examen du projet de loi intitulé: «Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Victoria, chapitre 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba».

M. Mackenzie dit qu'il voudrait faire quelques observations avant que l'Orateur ne quitte son fauteuil. Si l'on en juge par la façon dont certains députés ont traité du sujet, ils semblent être indifférents, comme l'est le député de St-Jean, au genre de travail qui doit être effectué dans cette région plutôt reculée. Il l'envisage sous un jour très différent. Pour lui, c'est un projet d'une grande portée politique pour l'avenir du pays. Il juge que c'est un facteur essentiel de sa survivance en tant que puissance britannique indépendante sur le continent, et que, sans ce Territoire, il serait impossible de maintenir les relations politiques actuelles. Un changement dans les relations politiques, auquel la Chambre et le comté seraient opposés, serait d'ailleurs la conséquence inévitable de tout abandon de la politique depuis longtemps suivie par le Canada touchant l'acquisition de ce Territoire par la Puissance. D'autre part, il sait que quelques messieurs qui s'occupent à présent des affaires publiques, ne partagent pas cet avis et que quelques-uns déclarent que l'acquisition de ce pays et la colonisation de ce vaste territoire constituent un outrage aux autres parties de la Puissance. Il ne manque pas dans l'administration actuelle de députés qui ont tourné en dérision toute la question dès la première fois qu'elle a été soumise en Chambre. Il demande instamment aux députés, et c'est là son désir, de considérer le sujet, au cours de leurs discussions, avec un esprit réellement nationaliste. Il est heureux de constater, en parcourant les rapports de la discussion précédente sur cette question importante, que cette dernière a été abordée dans cet esprit. Dans le rapport de l'honorable M. Cauchon, commissaire des Terres de la Couronne d'un gouvernement antérieur (1857), il a relevé des observations si justes qu'il ne peut s'empêcher d'en faire part à la Chambre. L'honorable M. Cauchon déclare: «Il est donc très souhaitable, et tout à fait réalisable, que le Gouvernement britannique consente à annexer au Canada, les territoires indiens s'étendant jusqu'au Pacifique et à l'Île de Vancouver, afin d'établir pendant chaque mois d'été une communication à travers le continent. Il est capital que ces mesures soient énergiquement imposées au Gouvernement impérial en l'occurrence; c'est ce facteur qui déterminera si ce pays deviendra en fin de compte un petit État ou une puissance mon-